

seconde partie de l'ouvrage comporte bien des critiques. En premier lieu, Bossut n'a rien compris de la révolution qui a marié les recherches jusque-là stériles de Diophante et des arithméticiens arabes à celles des géomètres grecs. Non-seulement il ne décrit pas les efforts de Tartaglia, des Cardan, des Viète pour fonder l'application de l'algèbre à la géométrie, mais il ne paraît pas même les apercevoir; il raconte les découvertes de ces géomètres, mais sans voir qu'elles ouvrent un nouveau monde. La réduction du concret à l'abstrait, de la grandeur à sa mesure, par l'intervention de l'unité, la substitution des calculs sur les nombres aux combinaisons sur les figures, ne sont pas même signalées. L'histoire d'une des plus grandes évolutions qu'ait effectuées l'esprit mathématique manque totalement dans l'histoire des mathématiques de Bossut.

L'intervention de l'algèbre dans les spéculations purement géométriques a presque, dès l'abord, créé une nouvelle série d'idées entièrement modernes, que Bossut n'entrevoit pas davantage ou qu'il n'aperçoit que dans leurs applications. Nous voulons parler de la méthode des modernes pour la découverte des conditions de possibilité des problèmes par la discussion des formules littérales, et de l'interprétation des solutions négatives ou imaginaires, à laquelle a abouti l'esprit de généralisation. Le calcul symbolique des formules des grandeurs virtuelles (négatives ou imaginaires) n'obtient pas même une remarque dans l'histoire des mathématiques.

L'histoire de l'invention du calcul différentiel et intégral est assez satisfaisante; toutefois la part qu'y eurent Descartes et Fermat, Pascal et Roberval est complètement passée sous silence.

Quant aux jugements portés par Bossut, ils sont souvent partiiaux et erronés. Ainsi la prépondérance qu'il accorde à Henriot et à Wallis sur Descartes, en algèbre, est tellement absurde qu'elle pourrait faire croire à de mauvais sentiments. D'un autre côté, le persiflage dont Bossut accable Descartes au profit de Newton, à propos des théories de l'émission et des ondulations, est presque indécent. Descartes avait sans doute eu tort de donner une forme trop positive à ses idées, assurément fort vagues, sur la lumière et la chaleur; mais, outre que Descartes avait précédé Newton de beaucoup, la théorie de Newton n'avait, en définitive, rien que d'hypothétique, et si les théories de Descartes n'ont pas résisté à l'épreuve du temps, elles n'en ont pas moins servi de base aux théories modernes.

BOST (Ami), pasteur protestant, né à Genève le 10 juin 1790, de parents réfugiés, originaires de Beaumont, près de Valence (Drôme). Il fit ses études de théologie à Genève, puis devint pasteur à Moutiers (canton de Berne), et passa plusieurs années en Alsace et en Allemagne, en lutte ouverte avec le clergé protestant, qu'il accusait de professer les hérésies d'Arius ou de Socin. Il était à Genève lorsque, vers 1820, eut lieu ce mouvement religieux qui prit le nom de *Réveil* et qui était un contre-coup de la réaction religieuse de l'Angleterre et de l'Allemagne. Ses sympathies marquées pour les nouveaux prédicateurs qui accusaient d'indifférence le clergé de l'Eglise nationale, le forcèrent à quitter cette Eglise. Il cut à soutenir alors de violentes polémiques, au milieu desquelles il rencontra un adversaire aussi instruit que spirituel, M. le professeur Chenevière. Après de nombreuses missions évangéliques en Suisse, M. Ami Bost rentra dans le clergé de Genève, dont il croyait que l'esprit s'était modifié. Depuis, il a été pasteur à Bourges (1843), et aumônier des prisons à Melun (1846). Ses ouvrages principaux sont : *Défense des fidèles de Genève* (1825); *Procès du ministre Bost* (1827); *Histoire ancienne et moderne des Frères de Bohême et de Moravie* (1831, 2 vol.); *Recherches sur les formes et la constitution de l'Eglise* (1834); *Histoire générale de l'établissement du christianisme* (1838, 4 vol.). M. Bost fit réimprimer en 1847, le *Théâtre sacré des Cévennes*, avec une préface et des notes. Il a aussi publié des *Mémoires* (1864, 3 vol.). Les œuvres musicales de M. Bost ont été fort goûtées par les Eglises protestantes de langue française, qui les ont fréquemment adoptées pour leur culte. Elles ont été réunies en un volume, en 1866.

BOST (Jean-Augustin), fils du précédent, né à Genève en 1815, a publié un *Dictionnaire de la Bible* (1849, 2 vol. in-8°), qui a été réédité en 1864. — Jean Bost, son frère, né à Moutiers (Suisse) en 1817, fit aussi des études théologiques et fut appelé à Laforce (Dordogne), pour desservir une congrégation protestante. Là, il a fondé successivement cinq établissements de charité, dont les principaux sont : la *Famille évangélique*, asile destiné aux jeunes orphelins, et *Bethesda*, où on reçoit des idiots ou des incurables. Ces établissements ont valu à M. Jean Bost le prix Montyon en 1861.

BOST (Théophile), frère du précédent, né à Genève en 1828, a fait ses études théologiques à Strasbourg. Nommé d'abord pasteur évangéliste à Châlons-sur-Marne, de 1852 à 1853, il devint ensuite professeur à l'Institution Duplessis-Mornay, à Paris. En 1858, l'Eglise nationale de Verviers (Belgique) le choisit pour son pasteur; il la desservit encore aujourd'hui. M. Th. Bost a publié, en 1855, une traduction

de l'ouvrage du docteur Ulmann sur la *Santété parfaite de Jésus-Christ*. En 1865, il a publié un livre intitulé : *le Protestantisme libéral*, livre que M. Rouland a dénoncé au sénat, le 2 mars 1866, comme subversif de toute religion chrétienne, et que le synode des Eglises réformées de Belgique avait attaqué en 1863. M. Bost est un des représentants distingués de cette partie du protestantisme qui travaille à la conquête de la liberté de conscience pleine et entière, qui ne veut plus de confessions de foi imposées, qui rejette le surnatuel comme inutile à la régénération du cœur et secondaire dans l'œuvre de Jésus, et qui, voyant dans le fondateur du christianisme un modèle qu'on ne dépassera jamais, se réclame de lui, et se le propose pour exemple, sans tenir compte des systèmes théologiques inventés sur son œuvre et sur sa personne. En outre, M. Th. Bost a collaboré à la *Revue de théologie* publiée à Strasbourg depuis 1850, et au *Disciple de Jésus-Christ*, revue du protestantisme placée sous la direction de M. le pasteur Martin Paschoud.

BOST (Alexandre-Armand), juriste et administrateur français, né à Cahors en 1799. Après avoir achevé ses études de droit, il entra, en 1830, dans l'administration, et devint successivement sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur, sous-préfet à Nontron et à Brioude, et préfet du Lot en 1848. Il a publié : *Législation et jurisprudence des tribunaux de simple police* (1830, in-8°); *Encyclopédie municipale* (1856 et années suivantes); *Encyclopédie des justices de paix et des tribunaux de simple police* (1851, 2 vol. in-8°). Il a fourni en outre un grand nombre d'articles aux journaux et recueils spéciaux, ainsi qu'à l'*Encyclopédie du XIX^e siècle*.

BOSTAN (El-), la *Comana* des anciens, ville de la Turquie d'Asie dans l'Anatolie, à 80 kilom. N.-E. de Marasch, au pied du Taurus, sur le Kizil-Ermack, 10,000 hab. Territoire très-fertile; grand commerce de grains.

BOSTAN, livre du poète persan Saadi. Moins connu en Europe que le *Gulistan*, le *Bostan* jouit en Orient d'une célébrité au moins égale à celle de ce charmant poème. Le mot *bostan* signifie jardin, et est composé de deux mots persans : *bo* ou *bou*, parfum, et *stan*, désignation caractéristique des noms de lieu. Le *Bostan* est un poème qui comprend environ quatre mille vers ou *beits*. Il se divise en dix chapitres ou *portes* (*bab*). Comme composition et comme exécution, le *Bostan* est analogue au *Gulistan*; il contient, comme ce dernier, un nombre considérable d'anecdotes de tout genre, suivies de réflexions morales, et souvent très-gracieusement et très-pittoresquement rendues. On remarque cependant une prédominance religieuse qui rappelle le mysticisme brillant de Ferid el Din Attar, Hafiz, Roumi, etc. Tous les vers sont sur la même mesure. Laissons Saadi nous expliquer lui-même la disposition et le but de son livre : « Mon poème, dit-il dans la préface, est un palais d'enseignement à dix portes (chapitres). La première, c'est la justice, le gouvernement des hommes, la crainte de Dieu, etc. J'ai posé les fondements de la seconde porte sur la bienfaisance. La troisième porte, c'est l'amour, l'ivresse (spirituelle et mystique). La quatrième est consacrée à l'humilité, la cinquième au contentement intérieur.... A la septième porte, on voit l'administration du monde; à la huitième, le bienfait de la santé; la neuvième, c'est le repentir et la voie droite; la dixième, enfin, contient des prières et termine le livre. » Il n'existe pas en français une traduction complète du *Bostan*. M. Graf en a publié une en vers allemands; il a aussi fait imprimer avec un grand luxe le texte persan, accompagné du commentaire dans la même langue, à l'imprimerie impériale de Vienne, en 1858.

BOSTANDJI ou **BOSTANGI** s. m. (*bos-tan-ji* — du pers. *bostan*, jardin, et du turc *dji*, particule qui indique la profession). Garde du sérail, chargé en même temps de la surveillance ou de l'entretien des jardins : *Les roses du Fayoum ne servent que pour l'huile et les confitures; les BOSTANGIS venaient nous en offrir de tous côtés.* (Gér. de Nerval.)

— *Bostangi-bachi*, Chef des *bostangis*. — **Encycl.**— Le mot persan *bostan*, signifiant jardin, a passé en turc et en serbe, où il a quelquefois la signification restreinte de *melon*. En ajoutant à ce mot la particule turque *dji*, qui sert à former les noms de métiers, on obtient *bostandji*, jardinier. Les *bostandjis* du sérail ont pour mission spéciale de servir l'embarcation ou *cane* du Grand Seigneur. Leur chef, le *bostandji-bachi* (mot à mot : *du jardinier sa tête*) commande l'embarcation, dont il tient le gouvernail. Le nombre des *bostandjis*, qui s'est élevé à un moment à trois mille, est de beaucoup diminué maintenant. Le *bostandji-bachi* est chargé d'inspecter les jardins du sérail, et les palais ou endroits de divertissements qui se trouvent au bord de l'eau. C'est à tort qu'on a considéré les *bostandjis* comme un corps militaire. Ils se divisent en neuf classes, suivant leur âge et leurs fonctions; c'est parmi eux qu'étaient souvent choisis les exécuteurs des condamnations à mort prononcées par le sultan.

BOSTAR ou **BOSTOR**, général carthaginois, fut chargé avec Hamilcar et Asdrubal de repousser l'invasion de Régulus en Afrique, et fut vaincu avec ses collègues devant Adis.

Suivant la version douteuse de Diodore, il fut, après la mort de Régulus, livré à la famille de ce général, qui l'accabla de mauvais traitements et le fit mourir. — L'histoire cite encore deux autres généraux carthaginois du même nom, dont l'un aurait été tué dans une révolte de ses troupes en Sardaigne (l'an 240 av. J.-C.), et l'autre, envoyé par Annibal vers Philippe de Macédoine, serait tombé entre les mains des Romains (l'an 215 av. J.-C.).

BOSTELLE s. f. (*bo-stè-le*). Nom que l'on donne en Suède à des formes que l'on assigne pour résidence aux soldats et aux officiers : *Les BOSTELLES des officiers jouissent de tous les privilèges inhérents aux châteaux ou demeures seigneuriales.* (De Chesnel.)

BOSTKAÏ (Etienne), chef hongrois, mort en 1606. Il se mit à la tête du parti des mécontents contre l'empereur Rodolphe II, fut soutenu par le sultan Achmet I^{er}, et, par le traité de Comoro, après avoir obtenu des conditions très-honorables pour les Hongrois, reçut l'investiture héréditaire de la Transylvanie; mais peu de temps après la mort vint le surprendre, lorsqu'il commençait à recueillir les fruits de son habile politique et de son courage.

BOSTKOP s. m. (*bo-stkopp*). Mamm. Espèce de dauphin. || On dit aussi *BUTZKOPF*.

BOSTON s. m. (*bo-ston* — de *Boston*, ville). Jeu qui se joue à quatre personnes, avec cinquante-deux cartes et des paniers de fiches : *Jouer au BOSTON. Faire un BOSTON. Ils étaient occupés à faire un BOSTON en compagnie de quelques voisins.* (Balz.) *Le BOSTON est ainsi appelé de la ville de Boston, assiégée par les Anglais dans la guerre de l'indépendance d'Amérique. Misère, indépendance, termes de ce jeu, se rapportent aux phases du siège de cette ville.* (Lutré.) *Le BOSTON est le whist de l'Amérique du Nord; il est né dans la guerre de l'indépendance : c'est une protestation politique.* (P. Boiteau.)

— **Encycl.** Le *boston* se joue à quatre personnes, avec un jeu de cinquante-deux cartes, dont la valeur est ainsi réglée, en allant de la plus forte à la plus basse : as, roi, dame, valet, dix, neuf, huit, sept, six, cinq, quatre, trois et deux. On en distingue trois variétés principales : le *boston ordinaire*, qui est le *boston primitif*; le *boston de Fontainebleau*, et le *boston russe*.

— *Boston ordinaire.* Chaque joueur a devant lui une corbeille contenant cent vingt fiches sous diverses formes (fiches, cadrats, jetons). Il y a de plus, au milieu de la table, une corbeille ou *panier*, destinée à recevoir les enjeux. La partie se joue ordinairement en huit tours, quelquefois en dix. On convient assez souvent que les deux derniers seront doubles, c'est-à-dire que, pour chacun d'eux, on doublera tous les paiements. Les places se tirent au sort, et, une fois fixées, elles restent les mêmes pendant toute la partie. Le sort décide également qui donnera le premier. Le donneur commence par réclamer la mise de chaque joueur, laquelle est, en général, un jeton valant dix fiches, y ajoute la sienne, et dépose le tout dans le panier, qu'il met à sa droite, et dont il est, dès ce moment, responsable. Il fait ensuite couper les cartes à gauche, et en distribue treize à chacun, trois par trois ou quatre par quatre, puis une, en commençant par la droite. La treizième carte de son propre jeu, qu'il retourne, détermine l'atout : il est obligé de la laisser sur la table jusqu'à ce qu'il y ait une première levée de faite. Si une carte a été vue sans qu'il y ait de sa faute, il recommence la distribution; dans le cas contraire, la donne passe au joueur suivant. Outre les atouts, il y a une carte dominante, ou *carte boston*, qui n'est autre que le valet de carreau. Ce valet forme un quatorzième atout supérieur à tous les autres. Toutefois, quand la retourne est en carreau, il conserve sa valeur habituelle après la donne, et alors c'est le valet de cœur qui joue le rôle de boston. On ne joue ordinairement qu'en deux couleurs, que l'on appelle la *belle* et la *petite*. La *belle* est la couleur de la carte tournée à la première donne, et elle reste belle pendant toute la partie. La *petite* est la couleur de la carte retournée à chacune des donnes suivantes. On joue aussi quelquefois dans les quatre couleurs, mais alors il faut absolument demander un *solo*, expression qui sera bientôt expliquée.

La distribution des cartes étant faite, chaque joueur a la parole à son tour, en commençant par celui qui est à la droite du donneur. Suivant la composition de son jeu, il demande à faire un des coups usités, ou bien il se déclare prêt à *soutenir* un de ceux qui ont déjà parlé, ou, enfin, il *passé*. Dans les deux premiers cas, il faut spécifier la couleur dans laquelle on veut jouer, et l'on ne peut jouer dans une autre. Celui qui a dit *je passé* ne peut plus se rétracter. Il en est de même de celui qui a fait une demande. Quand les quatre joueurs passent, on double le contenu du panier, et la main passe au donneur suivant, qui distribue aussitôt de nouvelles cartes. Si, trois des joueurs ayant passé, le quatrième demande, la parole revient au premier, et successivement aux deux autres, mais seulement pour soutenir ou passer, et non pour demander. Les demandes que l'on peut faire sont les suivantes, classées d'après leur valeur respective, en allant de la plus faible à la plus élevée : *simple demande en petite, simple demande en belle, demande*

de solo en petite indépendance, demande en grande indépendance, demande de faire seul neuf levées dans la couleur qu'on désigne, demande de faire neuf levées en petite, demande de faire neuf levées en belle, demande de misère. Chacune de ces demandes devient nulle par une demande supérieure. Ainsi, par exemple, un joueur ayant demandé simplement en petite, si un autre demande en belle, la demande du premier est annulée. De même, la petite indépendance, qui emporte la simple demande en belle, cède à son tour la place à la grande indépendance, etc.

La *simple demande*, soit en petite, soit en belle, se joue un seul contre trois ou deux contre deux. Quand celui qui l'a demandée n'a pu trouver personne pour le soutenir, il lui suffit de faire cinq levées pour gagner. Il prend alors tout le contenu du panier. De plus, chacun de ses trois adversaires lui donne un nombre de jetons déterminé par le tarif du jeu. S'il fait moins de cinq levées, la corbeille appartient aux autres joueurs. En outre, le perdant paye à chacun ce qu'il en aurait reçu en cas de gain. Quand il y a un demandeur et un souteneur, ils doivent faire au moins huit levées à eux deux. S'ils ne les font pas, indépendamment du panier, que se partagent les deux autres joueurs, ils donnent à chacun de ceux-ci ce qu'ils en auraient reçu si la chance leur avait été favorable. De plus, ils mettent au panier autant de jetons qu'il en contenait, ce qui s'appelle *être à la mouche, faire la remise, ou faire la bête*. Toutefois, il peut arriver que l'un des deux associés perde, et que l'autre ne perde ni ne gagne. En effet, parmi les huit levées, cinq au moins doivent être faites par le demandeur, et trois au moins par l'accepteur. Celui des deux qui fait moins que le nombre voulu fait seul la bête : en outre, il paye seul aux deux adversaires ce qu'il en aurait reçu, les ayant faites, et donne en plus à chacun deux fiches, dites de *consolation*, pour les indemniser du panier, qu'ils ne prennent point. De cette manière, l'associé qui a fait son nombre de levées, n'ayant rien à donner, se trouve ne perdre ni gagner.

L'*indépendance* se joue un seul contre trois. De là le nom de *solo* sous lequel on désigne également ce coup. Celui qui l'a demandé doit faire au moins six levées, si c'est la *petite indépendance*; au moins huit, si c'est la *grande indépendance*, etc. S'il perd, il fait la bête, et paye chacun de ses adversaires conformément au tarif.

La *misère* consiste à ne pas faire une seule levée. Elle anéantit la carte dominante et les atouts. Comme dans le cas précédent, tous les joueurs sont ligués contre un seul : s'appliquent, en jetant des cartes basses, à lui faire faire quelque levée. On peut, en demandant ce coup, annoncer qu'on écartera une carte de son jeu, et alors les autres joueurs en écarteront aussi une chacun : c'est la *misère avec écart* ou *petite misère*; ou bien qu'on jouera avec toutes ses cartes : c'est la *misère sans écart* ou *grande misère*. Outre un paiement à chaque adversaire, la perte de la misère entraîne la bête.

Dans tous les coups, celui qui a la carte dominante reçoit, au moment où il la joue, deux fiches de chaque joueur, ce qui se nomme *payer l'honneur* ou *payer boston*. Il suit l'exception du coup de misère, où le gagnant ne paye ni ne se fait payer *boston*, tandis que le perdant, s'il ne l'a pas, le paye à chacun de ses adversaires. En jouant, on est obligé de donner de la couleur demandée; mais on peut se dispenser de forcer. Quand on n'en a pas, on n'est pas tenu de couper : on peut jeter une fausse carte, bien qu'on ait de l'atout. Il est interdit de relever les cartes jouées, pour voir celles qui ont passé. Il est seulement permis de regarder la dernière levée, alors que la suivante est encore sur le tapis. Dans *uno* demande par association, une renonce illégale, même involontaire, est toujours punie, et, suivant son importance, la punition frappe, soit les deux associés à la fois, soit l'un d'eux seulement. En général, on convient d'annuler le coup et de condamner le délinquant à mettre au moins vingt fiches au panier, et la donne passe au joueur suivant. Le joueur en solo qui renonce perd le coup par cela seul, fait la bête et paye les autres joueurs. Le paiement de chaque coup doit être réclamé immédiatement. Aucune réclamation n'est valable quand les cartes du coup suivant sont coupées.

On appelle *devoir* le nombre des levées qu'il faut faire pour gagner un coup quelconque. Toutes les levées en sus se payent à part. Si l'on fait la *vote* ou le *chelem*, c'est-à-dire toutes les levées, le devoir et les autres levées se payent double. Le demandeur qui n'a pas été soutenu fait *chelem* en faisant seulement huit levées, au lieu de treize.

— *Boston de Fontainebleau.* C'est celui que l'on joue le plus souvent en France. Il est soumis aux mêmes règles générales que le précédent, mais il offre certaines différences dans la manière de procéder. De plus, les demandes y sont mieux calculées, et les paiements mieux proportionnés aux demandes. Ainsi, au *boston* de Fontainebleau, chaque joueur, en donnant, met cinquante fiches dans le panier, et celui qui, avant de jouer, déclare avoir cartes blanches, reçoit dix fiches de chacun des autres joueurs. Il n'y a ni carte dominante, ni petite couleur, ni belle couleur,